

L'an deux mille huit, le seize juin, le conseil municipal de la commune de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 29

Date de convocation du conseil municipal : 10 juin 2008

PRÉSENTS : M. BOISSERIE, Député-Maire, Mme PLAZZI. M. DARY. M. DUBOIS. Mme LAFONT. M. SUDRAT. Mme PRADEAU. Mme L'OFFICIAL, adjoints au Maire ; M. DUPUY. Mme ROY-VEYRI. Mme RABAUD. Mme ARNAUD. M. MIALARET. Melle ARNAUD. M. GORYL. Mme LAPLAUD. M. LACOMBE. Mme PAGNON. M. ROBERT. Mme MEYZIE. M. COUDERT. Mme COLETTE. Melle LOULIER. M. VERGNOLLE, conseillers municipaux.

ABSENTS excusés : M. FREMONT. M. BOISSARD. Mme CHADELAUD. M. LAGORCE. M. LAROCHE.

SECRÉTAIRE : Marcelle LAPLAUD.

M. FREMONT donne procuration à Mme PLAZZI.
M. BOISSARD donne procuration à M. DUBOIS.
Mme CHADELAUD donne procuration à Mme ARNAUD.
M. LAGORCE donne procuration à M. DUPUY.
M. LAROCHE donne procuration à M. BOISSERIE.

MESURES A PRENDRE SUITE AU RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER :

Rapporteur : Michel LACOMBE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉSIGNE :

☞ UN CONSEILLER MEMBRE DE DROIT AVEC MONSIEUR LE MAIRE, AINSI QUE DEUX SUPPLÉANTS, A SAVOIR :

- Daniel BOISSERIE	<u>Suppléants</u> : - Alain ROBERT
- Francis SUDRAT	- Raymond BOISSARD

☞ TROIS PROPRIÉTAIRES DE BIENS FONCIERS NON BÂTIS ET DEUX PROPRIÉTAIRES SUPPLÉANTS :

- Camille LASSINCE	<u>Suppléants</u> : - Vincent BERLAND
- Annie ARNAUD	- Henri BERLAND
- Jean-Pierre LAROCHE	

☞ DEUX PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ET DEUX SUPPLÉANTS :

- Gaston ROUVERY	<u>Suppléants</u> : - Jean-Pierre SERRE
- André MIALARET	- Gilbert AUDEVARD

2. RÉGLEMENTATION DE LA PUBLICITÉ EN Z.P.P.A.U.P. :

- Désignation de membres pour siéger au groupe de travail

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉSIGNE DE NOUVEAUX MEMBRES POUR SIÉGER AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉGLEMENTATION DE LA PUBLICITÉ EN Z.P.P.A.U.P., A SAVOIR :

<u>Titulaires</u> : - Daniel BOISSERIE	<u>Suppléants</u> : - Jean-Philippe FREMONT
- Marcelle LAPLAUD	- Michel LACOMBE
- Catherine L'OFFICIAL	- Michèle ROY-VEYRI
- André DUBOIS	- Edmond LAGORCE

3. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS A DIVERS ORGANISMES :

- Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne

Rapporteur : Cécile ARNAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉSIGNE DEUX REPRÉSENTANTES POUR SIÉGER AU SEIN DE LA MISSION LOCALE RURALE DE LA HAUTE-VIENNE, A SAVOIR :

<u>Titulaire</u> :	Marcelle MEYZIE
<u>Suppléante</u> :	Michèle ROY-VEYRI

- **Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC Sud)**

Rapporteur : Cécile ARNAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉSIGNE Marcelle MEYZIE COMME REPRÉSENTANTE POUR SIÉGER AU SEIN DU CLIC SUD.

- **Conseil d'administration du Centre hospitalier Jacques-Boutard**

Rapporteur : Cécile ARNAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ DÉSIGNE Bernadette PAGNON MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HÔPITAL, EN REMPLACEMENT DE Catherine CHADELAUD ;

☞ PRÉCISE QUE :

- LES ÉLUES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SONT DORÉNAVANT :
 - Bernadette PAGNON
 - Marcelle MEYZIE
 - Arlette LAFONT
- L'ÉLUE SIÉGEANT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EST : Marcelle MEYZIE

4. COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE DE LA COMMUNE :

- **Détermination du nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel de la collectivité**

Rapporteur : André MIALARET

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ FIXE A 4 LE NOMBRE DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL ;

☞ PRÉCISE QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE DE LA COMMUNE SERA FIXÉE PAR ARRÊTÉ DU MAIRE.

5. MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES :

Rapporteur : Lionel COUDERT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES ;

☞ FIXE LA COMPOSITION DE LA DITE COMMISSION COMME SUIV : :

- Représentants de la commune :
 - Arlette LAFONT
 - Jean-Pierre LAROCHE
 - Cécile ARNAUD
- Représentants d'associations de personnes handicapées :
 - Michel TERREFOND (A.P.F.)
 - Jean-Louis RABIER (F.N.A.T.H.)
- Représentant des associations d'usagers :
 - Hubert BAZART (Club Arédien des Seniors)

6. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS – RECTIFICATIF :

Rapporteur : Marcelle LAPLAUD

Chaque conseiller municipal ayant reçu à ce jour une délégation de fonction,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ FIXE A NOUVEAU LES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS ;

☞ PRÉCISE QUE LA PRÉSENTE DÉCISION PRENDRA EFFET LE 1^{er} JUILLET 2008.

7. FORMATION DES ÉLUS :

Rapporteur : Alain ROBERT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE FORMATION PERMETTANT A CHAQUE ÉLU D'ACQUÉRIR LES CONNAISSANCES ESSENTIELLES LIÉES A L'ACTION LOCALE EN PARTICIPANT A DES FORMATIONS DE BASE ;

☞ AUTORISE L'AFFECTION DES CRÉDITS NÉCESSAIRES A L'EXERCICE DE CE DROIT, SOIT 2 500 € POUR L'ANNÉE 2008 ;

☞ PRÉCISE QUE :

- le nombre de jours accordé à chaque élu sera fonction du coût de la formation et des crédits disponibles au moment de la demande d'inscription ;
- un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune sera annexé au compte administratif et donnera lieu à un débat annuel, conformément aux dispositions de l'article L 2123-12 du Code général des collectivités territoriales.

8. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

Rapporteur : Bernadette PAGNON

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE JUSQU'AU PROCHAIN RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL.

AFFAIRES FINANCIÈRES

1. DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Rapporteur : Patrick DARY

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LES DÉCISIONS MODIFICATIVES SUIVANTES :

- Ouverture de crédits

Libellés	Dépenses			Libellés	Recettes		
	Article	Chapitre	Montant		Article	Chapitre	Montant
Subv. Equip. versée				Impôts et taxes			
Group.collectivité	20415	204	11 000,00	Contributions directes	7311	73	11 000,00
Virement de la section d'inv.		023	11 000,00	Virement de la section de fonctionnement		021	11 000,00
Total général			22 000,00	Total général			22 000,00

- Transfert de crédits

Libellés	Augmentation			Libellés	Diminution		
	Article	Chapitre	Montant		Article	Chapitre	Montant
Immobilisations corporelles en cours				Immobilisations corporelles en cours			
Op 17 : travaux d'aménagement des abords Collégiale	2315	23	175 000 €	Installations, matériel et outillage techniques	2315	23	175 000 €
Total général			175 000 €	Total général			175 000 €

2. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- Travaux de voirie avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Rapporteur : André DUBOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ SOLLICITE L'AIDE FINANCIÈRE LA PLUS ÉLEVÉE POSSIBLE AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY ;

☞ ADOPTE LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT :

Nature de la dépense	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Montant H.T.
Travaux de voirie	92 000,00 €	Conseil général	23 000,00 €
		Commune	69 000,00 €
Total	92 000,00 €	Total	92 000,00 €

- **Éclairage du quartier de la Collégiale**

Rapporteur : Patrick DARY

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, SOLLICITE L'AIDE FINANCIÈRE LA PLUS ÉLEVÉE POSSIBLE AUPRÈS DU SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE POUR L'ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE TRANCHE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC D'UN MONTANT D'ENVIRON 116 000 € H.T.

- **Reconstruction d'un bâtiment réservé au stand de tir**

Rapporteur : Maryse PRADEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,
 ☞ SOLLICITE L'AIDE FINANCIÈRE LA PLUS ÉLEVÉE POSSIBLE AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DU CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR LA RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSERVÉ AU STAND DE TIR ;
 ☞ ADOPTE LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT :

Nature de la dépense	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Montant H.T.
Construction d'un bâtiment	55 000,00 €	Conseil général	13 750,00 €
		C.N.D.S.	13 750,00 €
		Commune	27 500,00 €
Total	55 000,00 €	Total	55 000,00 €

- **Aménagement d'un sanitaire public rue de la Poterne**

Rapporteur : Laurent GORYL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,
 ☞ SOLLICITE TOUTES LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES, ET NOTAMMENT L'OBTENTION D'UNE DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT, POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SANITAIRE PUBLIC RUE DE LA POTERNE ;
 ☞ ADOPTE LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT :

Nature de la dépense	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Montant H.T.
Aménagement d'un sanitaire	47 500,00 €	D.G.E.	14 250,00 €
		Commune	33 250,00 €
Total	47 500,00 €	Total	47 500,00 €

- **Spectacles dans le cadre de la programmation culturelle des territoires ruraux**

Rapporteur : Monique PLAZZI

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,
 ☞ SOLLICITE TOUTES LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES, ET NOTAMMENT CELLE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-VIENNE, POUR LA RÉALISATION DES MANIFESTATIONS SUIVANTES ENTRANT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES TERRITOIRES RURAUX ;
 ☞ ADOPTE LES PLANS DE FINANCEMENT AFFÉRENTS AUX DITES MANIFESTATIONS :

➤ Concert du groupe « La Varda » le 13 juillet au soir :

Nature de la dépense	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Montant H.T.
Achat de spectacles	3 600,00	Billetterie	3 055,00
Frais techniques Audioconcept	3 310,00	Conseil général	2 000,00
Frais hébergement et restauration pour 9 personnes	1 000,00	Commune	5 055,00
Frais de transport	500,00		
SACEM	600,00		
Communication	1 100,00		
Total	10 110,00 €	Total	10 110,00 €

➤ Concert de groupes celtiques le 14 août prochain :

Nature de la dépense	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Montant H.T.
Achat de spectacles + techniciens	5 000,00	Billetterie	2 640,00
Frais hébergement et restauration pour 19 personnes	2 000,00	Conseil général	2 000,00
Intermittent du spectacle	400,00	Commune	4 640,00
SACEM	600,00		
Communication	1 280,00		
Total	9 280,00 €	Total	9 280,00 €

- **Séjour adolescents dans le cadre du projet éducatif « Solidar'été »**

Rapporteur : Sylvie COLETTE

Dans le cadre du projet éducatif « Solidar'été »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ SOLLICITE L'AIDE FINANCIÈRE LA PLUS ÉLEVÉE POSSIBLE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS POUR L'ORGANISATION D'UN SÉJOUR « AU BUCHOU » POUR 16 ADOLESCENTS EN DIFFICULTÉS ;

☞ ADOPTE LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT :

Nature de la dépense	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Montant H.T.
Transport aller/retour	350,00 €	D.R.J.S.	1 000,00 €
Hébergement	3 197,00 €	Participation des familles	640,00 €
Salaires accompagnateurs	1 484,00 €	Commune	3 785,00 €
Pharmacie	50,00 €		
Atelier pêche (carte 5 €)	80,00 €		
Visite musée et atelier	64,00 €		
Location jeux ludothèque	10,00 €		
Visite musée et atelier	190,00 €		
Total	5 425,00 €	Total	5 425,00 €

La participation des familles s'élèvera à 40 € par enfant.

- **Mission Québec**

Rapporteur : Alexandra LOULIER

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, SOLLICITE UNE SUBVENTION DE 1 000 € AUPRÈS DE LA CAF DE LA HAUTE-VIENNE POUR FINANCER LE DÉPLACEMENT AU QUÉBEC DE MADAME PLAZZI, ADJOINTE AU MAIRE, DANS LE CADRE D'UNE COOPÉRATION ENTRE LA CAF DE LA HAUTE-VIENNE ET LE QUÉBEC.

- **Acquisition d'une fenêtre datant de la Renaissance**

Rapporteur : Michèle ROY-VEYRI

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,
 ☞ SOLLICITE TOUTES LES SUBVENTIONS POSSIBLES POUR L'ACQUISITION D'UNE FENÊTRE DATANT DE LA RENAISSANCE, ET NOTAMMENT L'AIDE FINANCIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL ET DE LA DIRECTION RÉGIONALE POUR LES AFFAIRES CULTURELLES ;
 ☞ ADOPTE LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT :

Nature de la dépense	Montant	Recettes Prévisionnelles	Montant
Acquisition d'une fenêtre datant de la Renaissance	10 000,00	D.R.A.C.	2 500,00
		Conseil Régional	2 500,00
		Commune	5 000,00
TOTAL	10 000,00	TOTAL	10 000,00

- **Accueil d'urgence des naufragés de la route : acquisition de groupes électrogènes**

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,
 ☞ SOLLICITE TOUTES LES SUBVENTIONS POSSIBLES, NOTAMMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT ET DU CONSEIL GÉNÉRAL, POUR FINANCER L'ACQUISITION DE GROUPES ÉLECTROGÈNES ;
 ☞ ADOPTE LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT :

Nature de la dépense	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Montant H.T.
Groupes électrogènes	8 800,00 €	Conseil général	2 640,00 €
		D.G.E.	2 000,00 €
		Commune	4 160,00 €
Total	8 800,00 €	Total	8 800,00 €

3. OPÉRATION « ÉCOLES ET CINÉMA » :

Rapporteur : Annie ARNAUD

- **Versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire Jules-Ferry**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE VERSER UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 480 € A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES-FERRY POUR PERMETTRE A L'ÉCOLE DE FINANCER LES SORTIES AU CINÉMA.

4. VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LE VERSEMENT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX, SOUS LA FORME D'UN FONDS DE CONCOURS, DE LA SOMME DE 1 250 000 € CORRESPONDANT A LA CESSIION DU GYMNASE DARNET.

5. ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ÉLUS DU DÉPARTEMENT :

Rapporteur : Francis SUDRAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,
☞ DÉCIDE DE RENOUVELER L'ADHÉSION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ÉLUS DU DÉPARTEMENT ;
☞ AUTORISE LE VERSEMENT D'UNE COTISATION ANNUELLE CALCULÉE SUR LA BASE D'UN MONTANT FORFAITAIRE PAR HABITANT ;
☞ PRÉCISE QUE LA COTISATION 2008 S'ÉLÈVERA A 1 303,30 €, SOIT 0,1860 € PAR HABITANT.

6. PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SÉJOURS DE VACANCES ORGANISÉES PAR LA FOL ET LE SECOURS POPULAIRE :

Rapporteur : Arlette LAFONT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS DE SÉJOURS DES ENFANTS DOMICILIÉS DANS LA COMMUNE ET FRÉQUENTANT UNE COLONIE DE VACANCES ORGANISÉE PAR DES STRUCTURES RECONNUES D'UTILITÉ PUBLIQUE, EN VERSANT POUR L'ANNÉE 2008 UNE PARTICIPATION DE 3,20 € PAR JOUR ET PAR ENFANT.

7. ADMISSIONS EN NON VALEUR :

Rapporteur : Annie ARNAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'ADMETTRE EN NON VALEUR LA SOMME DE 73,55 € DÉTAILLÉE COMME SUIV :
➤ 9 € correspondant à une occupation du domaine public au cours de l'année 2006 ;
➤ 63 € correspondant à des factures de transport scolaire ;
➤ 1,55 € correspondant à des frais de cantine scolaire.

8. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DE JUMELAGE SAINT-YRIEIX / BAD-WINDSHEIM* :

Rapporteur : Maryse PRADEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 7 000 € AU COMITÉ DE JUMELAGE SAINT-YRIEIX / BAD-WINDSHEIM.

* Question ajoutée à l'ordre du jour.

PERSONNEL

EXTENSION AUX AGENTS DE CATÉGORIE B - TITULAIRES ET NON TITULAIRES DE LA COMMUNE ET DU C.C.A.S. - DU BÉNÉFICE DE LA RÉMUNÉRATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES :

Rapporteur : Suzy LHIDO

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE L'APPLICATION DU DÉCRET DU 19 NOVEMBRE 2007 AUX AGENTS DE CATÉGORIE B, TITULAIRES ET NON TITULAIRES, DE LA COMMUNE ET DU C.C.A.S. ;

☞ PRÉCISE QUE CE DÉCRET PERMET A L'ENSEMBLE DES AGENTS CONCERNÉS DE PERCEVOIR DES I.H.T.S.

MARCHÉS DE TRAVAUX

AMÉNAGEMENT DU CENTRE ÉQUESTRE :

- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : André DUBOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LA SIGNATURE D'UN AVENANT EN PLUS-VALUE DE 6 669,55 € H.T. AU MARCHÉ DE MAÎRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE EQUESTRE ;

☞ PRÉCISE QUE LE MARCHÉ PASSE DE 34 760 € H.T. à 41 429,55 € H.T..

URBANISME

1. ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME :

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ ARRÊTE LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE ;

☞ PRÉCISE QUE CE DOCUMENT SERA COMMUNIQUÉ POUR AVIS :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU ;
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

2. ACQUISITIONS DE PARCELLES :

- **au lieu-dit « La Poterne »**

Rapporteur : Laurent GORYL

Dans le cadre de la poursuite des aménagements du centre-ville et notamment aux abords du Couchou,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE L'ACQUISITION DES TERRAINS SUIVANTS :

- parcelle cadastrée section AR numéro 54 appartenant à Madame QUELIN-MYLE, pour la somme de 8 000 € ;
- parcelle cadastrée section AR numéro 57 appartenant à l'indivision FEUILLADE, pour la somme de 3 500 € ;

☞ PRÉCISE QUE LES FRAIS DE NOTAIRE SONT A LA CHARGE DE LA COMMUNE.

- **au lieu-dit « Villeneuve »**

Rapporteur : Laurent GORYL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE L'ACQUISITION DE PARCELLES AU LIEU-DIT « VILLENEUVE » APPARTENANT A MADAME PIBOUIN ET CADASTRÉES :

- section XI numéros 191p, 193 et 194p ;
- section XM numéro 17.

☞ PRÉCISE QUE :

- LE PRIX DE VENTE EST FIXÉ A 103 000 € ;
- LES FRAIS DE GÉOMÈTRE SONT LA CHARGE DU VENDEUR ;
- LES FRAIS DE L'ACTE NOTARIÉ ÉTABLI AUPRÈS DE MAÎTRE DELCROIX SONT A LA CHARGE DE LA COMMUNE ;
- UNE ESTIMATION A ÉTÉ DEMANDÉE AUX SERVICES DU DOMAINE.

3. ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ SISE 2 ET 4 AVENUE DE PÉRIGUEUX :

Rapporteur : Sylvie RABAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE L'ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ APPARTENANT A L'INDIVISION DUTHELLET DE LAMOTHE ET CADASTRÉE SECTION AN :

- numéro 36 au lieu-dit « Villeneuve » pour une contenance de 5a-22ca ;
- numéro 37 au lieu-dit « Villeneuve » pour une contenance de 90a-98ca ;
- numéro 38 au lieu-dit « Villeneuve » pour une contenance de 17a ;
- numéro 39 au lieu-dit « Avenue de Périgueux » pour une contenance de 16a-95ca ;
- numéro 40 au lieu-dit « Avenue de Périgueux » pour une contenance de 26a-48ca.

☞ PRÉCISE QUE :

- LE PRIX DE VENTE EST FIXÉ A 470 000 € ;
- LES FRAIS DE L'ACTE NOTARIÉ ÉTABLI AUPRÈS DE MAÎTRE FAUGERON, NOTAIRE A LIMOGES, SONT A LA CHARGE DE LA COMMUNE ;
- UNE ESTIMATION A ÉTÉ DEMANDÉE AUX SERVICES DU DOMAINE.

4. CESSION DE PARCELLES A DES PARTICULIERS :

- au lieu-dit « Prends toi garde »

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LA CESSION A UN PARTICULIER D'UNE PARCELLE A BÂTIR CADASTRÉE SECTION YZ N° 52p AU LIEU-DIT « PREND TOI GARDE » ;

☞ PRÉCISE QUE :

- LE PRIX DE VENTE EST DE 15 000 € ;
- LES FRAIS DE NOTAIRE SONT A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR ;
- LES FRAIS DE GÉOMÈTRE SONT A LA CHARGE DE LA COMMUNE.

- au lieu-dit « Arfeuille »

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LA CESSION A UN PARTICULIER D'UNE PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZR N° 115 AU LIEU-DIT « ARFEUILLE » ;

☞ PRÉCISE QUE :

- LE PRIX DE VENTE EST DE 15 000 € ;
- LES FRAIS DE NOTAIRE SONT A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR ;
- UNE ESTIMATION A ÉTÉ DEMANDÉE AUX SERVICES DU DOMAINE.

5. PERMIS DE CONSTRUIRE – AUTORISATION DE DÉLIVRANCE PAR UN ADJOINT AU MAIRE :

Rapporteur : André DUBOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE MADAME CATHERINE L'OFFICIAL, ADJOINTE AU MAIRE, A DÉLIVRER LE(S) PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DE LA COMMUNE DANS LE(S) CAS OÙ MONSIEUR LE MAIRE SERAIT INTÉRESSÉ A LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE, SOIT EN SON NOM PERSONNEL, SOIT COMME MANDATAIRE.

6. ÉTAT ANNUEL DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DE LA COMMUNE :

Rapporteur : André MIALARET

LE CONSEIL MUNICIPAL EST INFORMÉ DE L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES EFFECTUÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2007.

CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. AGENDA 21 :

Rapporteur : Michel LACOMBE

- **Mise en place**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA MISE EN PLACE D'UN AGENDA 21 DANS LA COMMUNE.

- **Bilan énergétique**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION AUPRÈS DES BUREAUX D'ÉTUDE SPÉCIALISÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ;

☞ SOLLICITE TOUTES LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES POUR LE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE.

2. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION :

- **d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe auprès de l'association Athlétic Club Arédien**

Rapporteur : Arlette LAFONT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE :

☞ LA SIGNATURE AVEC L'ASSOCIATION ATHLÉTIC CLUB ARÉDIEN D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE D'UN ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE POUR UN AN A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2008 ;

☞ LE RENOUVELLEMENT DE CETTE CONVENTION POUR UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE.

- **d'un agent de maîtrise principal auprès de l'association Saint-Yrieix Football Club**

Rapporteur : Arlette LAFONT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE :

☞ LA SIGNATURE AVEC L'ASSOCIATION SAINT-YRIEIX FOOTBALL CLUB D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE D'UN AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL POUR UN AN A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2008 ;

☞ LE RENOUVELLEMENT DE CETTE CONVENTION POUR UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE.

- **d'un opérateur principal des A.P.S. auprès du S.D.I.S.**

Rapporteur : Arlette LAFONT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE :

☞ LA SIGNATURE AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE D'UN OPÉRATEUR PRINCIPAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR UN AN A COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2008 ;

☞ LE RENOUVELLEMENT DE CETTE CONVENTION POUR UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE.

3. CONVENTION AVEC L'INSPECTION ACADÉMIQUE POUR LA PARTICIPATION DE PERSONNELS COMMUNAUX AUX ACTIVITÉS D'E.P.S. :

Rapporteur : Alain ROBERT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE :

☞ LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'INSPECTION ACADÉMIQUE DE LA HAUTE-VIENNE RELATIVE A LA PARTICIPATION DE PERSONNELS DE LA VILLE AUX ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ;

☞ LE RENOUVELLEMENT DE CETTE CONVENTION POUR UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE.

4. CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE GLANDON ET COUSSAC-BONNEVAL DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS ESTIVALES « FORMULE SPORTS » :

Rapporteur : Marcelle LAPLAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LA SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE GLANDON ET COUSSAC-BONNEVAL POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS DES ACCUEILS DE LOISIRS DE CES DEUX COLLECTIVITÉS AUX ANIMATIONS ESTIVALES « FORMULE SPORTS 2008 » ;

☞ PRÉCISE QUE LES DATES PRÉVUES POUR ACCUEILLIR LES GROUPES SONT :

- le 16 juillet de 14h00 à 16h30 pour les enfants de l'accueil de loisirs de Glandon ;
- le 30 juillet de 14h00 à 16h30 pour les enfants de l'accueil de loisirs de Coussac.

5. CONVENTIONS AVEC LE SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE :

- Maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil pour l'effacement de réseaux

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ DÉSIGNE LE SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE COMME MAÎTRE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATION, DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR L'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AUX LIEUX DITS :

- CHANTEGROS
- AVENUE GAMBETTA
- RUE JULES-FERRY
- RUE DE LA TANNERIE*

☞ AUTORISE LA SIGNATURE DES CONVENTIONS NÉCESSAIRES ;

☞ SOLLICITE LE SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉALABLES.

6. CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE CHÉQUIERS « JEUNES CULTURE SPORT »

Rapporteur : Lionel COUDERT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE CHÉQUIERS « JEUNES CULTURE SPORT » DANS LA COMMUNE.

* Question ajoutée à l'ordre du jour.

7. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CAF DE LA HAUTE-VIENNE :

Rapporteur : Monique PLAZZI

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE RELATIVE :

☞ AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL DE LOISIRS » PAR LA CAF ;

☞ AUX ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DE LA COMMUNE ET DE LA CAF.

8. ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Rapporteur : Sylvie COLETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL QUI SERA SYSTÉMATIQUEMENT REMIS AUX PARENTS LORS DE L'INSCRIPTION DE LEUR(S) ENFANT(S).

9. DEMANDES DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Rapporteur : Sylvie RABAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DONNE UN AVIS FAVORABLE AUX DEMANDES DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL PRÉSENTÉES PAR LES MAGASINS DÉFI MODE ET GÉMO POUR LE DIMANCHE 29 JUIN PROCHAIN.

10. DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Rapporteur : Mr le Maire

MOTION

Rapporteur : Francis SUDRAT

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS :

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ **demande** au Gouvernement la mise en place de mesures pour soutenir le revenu des éleveurs de bovins et d'ovins en :

- mettant en place un plan ambitieux de baisse des charges ;
- instaurant des compensations fiscales et sociales ;

☞ **dit que**, pour éviter autant que possible une crise sanitaire de grande ampleur, il convient d'encourager la démarche de vaccination contre la FCO de manière la plus efficace et rapide possible ;

☞ **dit qu'**une agriculture d'avenir s'attache à une véritable Politique Agricole Commune (PAC) adaptée aux enjeux d'aujourd'hui, parce que les éleveurs qui cultivent l'herbe pour nourrir leurs animaux ont besoin que leurs pratiques, garantes de produits de qualité et respectueuses de l'environnement, soient enfin reconnues à leur juste valeur ;

☞ **demande** un réel rééquilibrage des aides pour donner à l'agriculture de nos territoires une activité pérenne. Il légitimera à nouveau la PAC et devrait permettre à l'élevage à base d'herbe de notre région de se maintenir. Il devra prendre la forme d'un soutien économique du 1^{er} pilier à l'hectare d'herbe.